

# OUVRIR LE JEU

Programme des Pirates de Bruxelles en vue des élections régionales du 25 mai 2014

Ils ont mis les mains dans le cambouis, qu'ils en soient remerciés : Abdelkrim, Anouk, Bjartur, Camilo, Catherine, Cédric, Christophe & Christophe, Daan, David, Frédéric, Greg, Hakim, Helain, Jean-Louis, Jeff, Justin, Kash, Line, Lucile, Marc, Marouan, Miguel, Muriel, Nicolas, Nino, Nofel, Octarine, Pascal, Patrick, Paul & Paul, Renaud, Stéphane, Thomas, Toon, Valérie, VxRoot, Wissam et Yvette.

Version 1.0 // 27.01.2014 // Bruxelles

Le présent document est publié sous la licence WTFPL

DO WHAT THE F\*\*\* YOU WANT TO PUBLIC LICENSE. Version 3, January 2014.

Everyone is permitted to copy and distribute verbatim or modified copies of this license document, and changing it is allowed as long as the name is changed.

DO WHAT THE F\*\*\* YOU WANT TO PUBLIC LICENSE TERMS AND CONDITIONS FOR COPYING, DISTRIBUTION AND MODIFICATION

0. You just DO WHAT THE F\*\*\* YOU WANT TO.

<http://www.ouvrirlejeu.be>  
[info@ouvrirlejeu.be](mailto:info@ouvrirlejeu.be)

## INTRODUCTION

### **Préambule**

#### *Qui sommes-nous ?*

Le mot pirate provient à la fois du terme grec πειρατής (peiratēs), signifiant « s'efforcer de », « essayer de », « tenter sa chance à l'aventure », et du latin pirata : celui qui tente la fortune, « qui est entreprenant ».

Ça tombe bien, c'est exactement ce que nous faisons : nous expérimentons de nouvelles formes d'organisation, nous essayons d'améliorer les décisions politiques, de mettre à jour la démocratie. C'est une entreprise de réhabilitation de la politique.

Mais le mot "Pirate" était surtout un anathème, une insulte proférée dans le but de nuire, d'offenser et d'ostraciser ceux à qui l'injure est destinée. Le Pirate serait un voleur sans foi ni loi, un dangereux pilleur et un gibier de potence qui doit être pourchassé jusqu'au dernier. Aujourd'hui, c'est un criminel qui tue la créativité, spolie les entreprises et détruit des emplois. Les publicités dans les cinémas ou sur les affiches du métro ont montré l'ampleur et la force de ce matraquage : vous partagez des fichiers, alors vous êtes un Pirate, et donc un criminel. Ce qui fait de chacun de nous des Pirates. Comprenant cela, et au lieu de s'en défendre, nous avons utilisé une technique ancienne dans le vaste domaine de l'insulte en politique et qu'on appelle « effet Aïkido »<sup>1</sup>.

Les Pirates se situent au-delà des clivages traditionnels, sans pour autant les nier. Nous les absorbons pour les dépasser. Au sein du parti, toutes les sensibilités politiques, religieuses ou économiques se côtoient et travaillent ensemble. Ce que nous partageons, c'est un mode de fonctionnement ouvert et distribué.

#### *Que voulons-nous ?*

Nous voulons un parlement fort et ouvert.

**Fort**, parce que le parlement, l'institution citoyenne par excellence, ne fonctionne plus. Les députés sont trop souvent les défenseurs d'intérêts partisans, ils ne sont plus les

---

<sup>1</sup> L'« effet Aïkido » consiste à répondre à l'insulte non pas par le déni ou par une autre insulte. Au lieu de cela, l'insulté reprend l'insulte à son compte et s'en sert comme d'un drapeau. En Italie, Berlusconi a traité de « coglioni » les gens qui, lors des élections de 2006, ne voteraien pas pour lui. Cela a déclenché un vaste mouvement de contestation dont le thème est « nous sommes tous des couillons ». En France, lors du référendum sur la Constitution européenne, le président Chirac a déclaré à la télévision que la France, en votant non, serait le « mouton noir » de l'Europe. Aussitôt, le terme est repris, en masse, par les partisans du « non ». Même dynamique avec les « radicaux de gauche », ou les « chiennes de garde ».

représentants de la population. Ils ne sont plus libres de leur agenda politique et ne sont plus qu'une chambre d'enregistrement des décisions prises par le pouvoir exécutif. Les ministres eux-mêmes sont pilotés depuis les bureaux des partis politiques. En bref, la machine démocratique est grippée par la rouille partocratique.

**Ouvert**, parce que dans un pays où le vocabulaire politique est composé d'expressions comme « conclaves » budgétaires, « kern » et autres « colloques singuliers » ; dans un pays où n'existe aucun contrôle des votes électroniques ; dans un pays où la majeure partie des chefs de partis sont les enfants de leur chef de parti de père; dans un pays où une poignée de membres d'un parti politique court-circuitent en permanence le travail des députés; dans un pays comme le nôtre, défendre la libre circulation de l'information est révolutionnaire, puisqu'il s'agit de revenir à l'idée même de la démocratie. Si les citoyens ont accès aux documents et aux procédures de leurs gouvernements, ils auront les moyens nécessaires pour contrôler, superviser et prendre part aux décisions politiques. Ce mode de gouvernement "ouvert" apparaît ainsi comme une réponse à "la crise de la représentativité" que connaissent nos démocraties depuis une quarantaine d'années.

**Nous voulons ouvrir le jeu.** Ce qui caractérise l'offre politique existante, c'est son obsolescence, son incapacité à saisir les transformations de notre monde, induites par les technologies de l'information et de la communication. Que ce soit dans l'associatif, le secteur médical, l'enseignement, le commerce, la publicité, l'ingénierie ou l'informatique, toutes les activités humaines connaissent une nouvelle manière de travailler, plus distribué, moins hiérarchique, plus ouvert, plus inclusif. Ce « mode de production », nos hommes et femmes politiques ne veulent pas (ou ne savent pas comment) l'adapter à la vie politique, ils résistent et s'enferment. **Ils ferment le jeu.**

**Nous voulons de la cohérence.** La 6ème réforme de l'Etat, signée par les quatre partis francophones, doit être mise en place dans l'intérêt des bruxellois et, surtout, avec eux. Le pays a été profondément transformé par cette réforme, et les partis traditionnels la présentent comme une simple adaptation institutionnelle. Or, c'est la vie quotidienne des bruxellois qui va changer : « chasse aux chômeurs », allocations familiales, soins de santé, permis de travail,...des pans entiers de la vie publique vont être confiés à la Région. Comment vont-ils être gérés ? Et les « promesses » faites vont-elles en tenir compte ? **Nous parlons de Bruxelles dans une Belgique transformée.**

**Nous voulons du respect.** Chez les Pirates, nous faisons le pari de la bonne foi des gens. Notre action politique se fonde sur la supposition que les gens ne sont pas idiots, qu'ils sont doués de raison et que cette raison peut et doit être sollicitée. Ce n'est pas une vision angélique, c'est juste la réalité de l'être humain qui choisira, dans son immense majorité, une vie paisible plutôt qu'une vie de troubles. Ça change tout. Pour l'action politique. Pour la place et le rôle de l'Etat et du citoyen. C'est pourquoi nous avons choisi, à Bruxelles, de présenter un programme cohérent, avec une valeur ajoutée, un projet de fond et des mesures dont la réalisation pourra être objectivement vérifiable. En d'autres mots, un **programme qui respectera ses (é)lecteurs.**

## ***Historique du présent document***

Le présent programme est le résultat de plusieurs mois de travaux :

- depuis le 3 juin 2013, les Pirates de Bruxelles se réunissent tous les lundis dans les locaux des pirates européens, à Etterbeek, dans l'optique des élections régionales du 25 mai 2014.
- durant l'été, une procédure standard et souple a été adoptée. Son objectif : permettre d'arrêter démocratiquement une position sur un sujet donné. Les principaux outils furent le wiki et les pads.
- en décembre 2013, une structure a été adoptée qui divise le Programme en quatre parties distinctes mais cohérentes entre elles :
  - le projet politique des pirates pour Bruxelles : un gouvernement ouvert, basé sur les valeurs des pirates de Belgique ;
  - un plan pour le développement économique et l'emploi dans la Région : une réponse innovante au problème du chômage à Bruxelles ;
  - des mesures techniques à mettre en œuvre pour réaliser notre projet et notre plan ;
  - l'impact de la 6ème Réforme de l'Etat pour les bruxellois.
- lors de la réunion des Pirates de Bruxelles du 20 janvier 2014, le Projet et le Plan de notre Programme ont été adoptés et mis en ligne.

## ***Historique des pirates***

Au lendemain des élections européennes du 9 juin 2009 et l'entrée de deux pirates suédois au sein de l'hémicycle, trois bruxellois décident de lancer le projet pirate en Belgique.

Lors des élections législatives anticipées de juin 2010, le parti pirate présente une liste dans l'ancienne circonscription électorale de Bruxelles-Halles-Vilvoorde et récoltent **2.200** voix

Aux élections communales d'octobre 2012, les Pirates ont présenté une centaine de candidats sur une quarantaine de listes à travers tout le pays, et notamment dans quatre communes bruxelloises : Bruxelles-ville, Evere, Ixelles et Schaerbeek. **53.752** belges firent confiance aux Pirates, dont 2816 dans les quatre communes bruxelloises.

Après ces élections, les Pirates ont, après trois assemblées générales (Louvain-la-Neuve, Bruxelles, Gand), créé et adopté leurs statuts, les valeurs qui les unissent et le mode de fonctionnement qu'ils partagent.

## **UN PROJET : OUVRIR LE JEU DEMOCRATIQUE**

Les Pirates proposent aux Bruxellois un projet démocratique, alternatif et original.

Ce projet est basé sur les valeurs adoptées et partagées par les Pirates de Belgique et sur une conception ouverte de la démocratie.

### ***La démocratie, ouverte, nécessairement***

Il existe de nombreuses définitions de la démocratie, dont celle-ci : la démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Court et incomplet, mais pertinent. C'est un mode de gouvernement autant qu'une forme de société, qui place en son cœur les principes de liberté et d'égalité.

La démocratie ouverte, promue par les Pirates, est un système de gouvernement et un mode d'organisation démocratique de la société fondé sur les principes de transparence, de participation et de collaboration.

Nous voulons impliquer chaque partie prenante dans les décisions et la mise en œuvre des politiques publiques. Ouvrir le jeu démocratique permet d'améliorer l'efficacité et la responsabilité des organisations (gouvernements, parlements, collectivités, entreprises, syndicats, institutions, associations,...)

Chacun peut être citoyen actif et doit avoir la liberté et les moyens effectifs de participer à la définition des règles (droits et devoirs) de la vie collective.

Pour se faire, nous voulons nous appuyer sur les potentiels humains et technologiques modernes, dont nous favoriserons la connaissance par tous et l'implémentation dans l'utilisation par toutes les générations.

Notre projet de démocratie ouverte est complémentaire de la démocratie représentative, dont elle cherche à améliorer le fonctionnement par la transparence, la participation et la collaboration.

### ***OUVRIR***

Le premier aspect d'une démocratie ouverte est la transparence comme garant de la confiance entre citoyen et politique. La transparence de l'action publique se concrétise au travers de l'ouverture des données publiques, le suivi des politiques et la pédagogie

#### ***L'ouverture des données***

La mise à disposition des données publiques est une tendance mondiale. La Belgique est à la traîne dans le domaine, et singulièrement Bruxelles.

Les données fournies par la Région sont souvent incomplètes, incohérentes, parfois obsolètes.

Voici une liste non-exhaustive de principes qui devraient diriger la mise à disposition des données publiques :

- **Rapidité** : Les ensembles de données diffusés par la Région bruxelloise devraient être diffusées dès qu'elles sont recueillies. La priorité devrait être accordée aux données dont l'utilité dépend de la rapidité avec lesquelles elles sont publiées.
- **Facilité d'accès physique et électronique** : Les ensembles de données diffusés par la Région bruxelloise devraient être aussi accessibles que possible, l'accessibilité étant définie comme la facilité avec laquelle l'information peut être obtenue.
- **Lisibilité par machine** : Les ensembles de données diffusés par la Région bruxelloise devraient être conservés dans des formats de fichiers largement utilisés qui se prêtent facilement à un traitement par machine (p. ex., CSV, XML).
- **Non-discrimination** : Un accès non discriminatoire aux données consiste en l'accès aux données par toute personne à tout moment sans besoin pour quiconque de s'identifier ou de fournir une justification pour obtenir cet accès.
- **Utilisation de formats communs** : Les ensembles de données diffusés par la Région bruxelloise devraient donc être conservés dans des formats de fichiers accessibles gratuitement aussi souvent que possible.
- **Permanence** : Pour être utilisée de manière optimale par le public, l'information diffusée en ligne devrait rester en ligne avec un suivi des différentes versions et un archivage adéquats au fil du temps.
- **Frais d'utilisation** : La Région bruxelloise diffuse les données gratuitement sur le site données adéquat.

### *Le suivi des politiques*

Pour le citoyen, le suivi et l'évaluation des politiques publiques est un impératif démocratique. Les pouvoirs publics interviennent en effet dans un nombre croissant d'aspects de la vie des citoyens.

Cette intervention est diversifiée et ne porte plus seulement sur les fonctions régaliennes classiques (police, justice, fiscalité...), ce qui multiplie les risques de sentiment d'inefficacité des services publics et provoque des attentes considérables de la part des citoyens (contribuables, usagers...)

L'évaluation est également bénéfique pour les pouvoirs publics : elle les aide à mesurer les effets de leurs actions en comparant leurs résultats aux objectifs fixés et aux moyens utilisés et permet un pilotage optimal des politiques publiques.

La région bruxelloise n'est jamais parvenue à installer une évaluation systématique des politiques publiques, contrairement à son engagement.

Pour donner aux citoyens le moyen de suivre le travail parlementaire et aux parlementaires le moyen de contrôler le gouvernement, nous proposons la mise en forme (tableaux de bord, schémas, cartographie des acteurs, enjeux, indicateurs, ...) et la publicité de :

- **l'accord de gouvernement**<sup>2</sup>. Cet accord, signé en début de législature, engage les partis de la coalition majoritaire, c'est la feuille de route politique du gouvernement. Les Pirates construiront un outil accessible à tous permettant de suivre les progrès dans la réalisation des engagements du gouvernement
- **l'exposé des motifs**<sup>3</sup> des projets de réglementations. L'ensemble des documents dont les parlementaires ou les ministres se sont inspirés pour concevoir les lois ne se retrouvent pas systématiquement et intégralement reprise
- l'agenda du député. Le parlementaire reçoit dans son bureau beaucoup de gens qui le sollicitent. Ces gens viennent voir leur député en leur nom ou au nom d'une organisation. Tous les rendez-vous pris au nom d'une organisation avec le parlementaire dans le cadre de sa fonction seront rendus public.

### *La pédagogie contre la démagogie*

Livrées brutes, comme actuellement, les données ne sont pas lisibles.

Au delà de la mise à disposition des données publiques, le champ de la pédagogie politique est lui aussi un aspect primordial de la transparence. On observe plusieurs bouleversements numériques qui redéfinissent le rapport du citoyen à l'information et à la construction de son opinion : la place des réseaux sociaux et des plateformes de débats spécifiques ; l'importance des vidéos en ligne et l'arrivée de la télévision connectée ; la nouvelle place des médias en ligne, qu'il s'agisse des médias traditionnels, des blogs ou des pure players<sup>4</sup>.

Alors que "nul citoyen n'est censé ignorer la loi", celle-ci est souvent rendue incompréhensible à tout-un-chacun par sa forme même. Les questions de fond sont souvent débattues à l'aide de textes longs et difficiles d'accès. Le nouveau paysage numérique et les nouveaux usages permettent l'avènement de formats plus accessibles, permettant de rentrer dans la complexité de manière simple voir ludique.

L'effort de pédagogie est également nécessaire sur les processus de gouvernance eux-mêmes. Afin que le fonctionnement de la démocratie (les "règles du jeu") soit clairement énoncé et compris par un maximum de citoyens, des explications claires sont nécessaires au sujet des jeux de pouvoir et des rouages des institutions publiques (par exemple par le biais de cartographies d'acteurs, de schémas systémiques, d'organigrammes, etc.).

---

<sup>2</sup> <http://www.vocabulairepolitique.be/accord-de-gouvernement/>

<sup>3</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Expos%C3%A9\\_des\\_motifs](http://fr.wikipedia.org/wiki/Expos%C3%A9_des_motifs)

<sup>4</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Pure\\_players](http://fr.wikipedia.org/wiki/Pure_players)

## **PARTICIPER**

Les autorités publiques doivent tout mettre en œuvre pour favoriser la participation citoyenne à la politique, notamment au travers de la consultation, de la concertation ou de la co-construction.

### *Les consultations*

Consulter la population a toujours été présenté comme quelque chose de compliqué, voire de dangereux. C'est faux dans les deux cas. Non seulement ce n'est pas compliqué pour notre administration habituée à des processus autrement plus complexe, mais surtout ce n'est pas dangereux, à moins de se méfier, a priori, de la population.

A l'inverse de cet état d'esprit, nous proposons l'installation de **consultations pré-budgétaires** pour tous les aspects de la politique régionale.

Grâce à la consultation pré-budgétaire, les citoyens peuvent, en leur nom ou au nom de leur organisation, donner leur avis sur les priorités budgétaires annuelles de leur région. Le processus de fabrication d'un budget est long et complexe mais cela peut être facilité pour une meilleure compréhension et une meilleure réponse à la consultation pré-budgétaire.

À noter que la consultation populaire fait partie de ces compétences transférées à la Région.

### *La concertation*

Le pouvoir des représentants du peuple est trop souvent confisqué par les membres de l'exécutif, qui soumettent leurs projets de réglementation sans laisser le temps pour la concertation et pour l'organisation de débats. Ceci laisse la place aux discours passionnés et aux actions dogmatiques.

Le législateur ne doit pas se laisser dicter sa conduite par l'exécutif. Pour se libérer de cette emprise nocive pour la démocratie, le parlementaire doit retrouver les moyens de son action, d'abord en restant maître de son agenda.

La concertation la plus large possible doit être le premier critère de qualité d'une réglementation. Le second critère est la prise en compte et la synthèse des positions exprimées. En parallèle, installer des outils et des procédures qui permettent d'effectuer la concertation de manière efficace et objective.

Avec la 6ème Réforme de l'Etat, la consultation populaire devient une compétence régionale

### *La co-construction*

La société civile est riche d'initiatives et d'expertises. Par son action sur le terrain, en première ligne, elle a acquis un savoir et une expérience inestimables.

Dans le respect de la logique d'action de chacun, le politique doit promouvoir les initiatives citoyennes soit en leur donner les moyens de leur existence, soit, le cas échéant, en les officialisant.

### **COLLABORER**

Un gouvernement ouvert promeut la collaboration avec les composantes de la société civile pour une meilleure efficacité, que ce soit par l'organisation de partenariats, la transversalité ou le décloisonnement.

#### *Partenariats*

La région de Bruxelles-Capitale est divisée sur une base communautaire. Au-delà de l'ineptie de cette division linguistique dans la capitale de l'Union européenne et ses 24 langues officielles, c'est l'ensemble des services publics qui ne fonctionnent pas bien.

Les partenariats seront encouragés entre les institutions culturelles bruxelloises et entre les réseaux d'enseignement. Jouer le rapport de force permanent ne marche pas, les projets (construction d'écoles ou de crèche par exemple) doivent être discutés en amont et adoptés en commun.

#### *Transversalité*

Chacun comprend instinctivement que pour créer de l'emploi à Bruxelles, il ne suffit pas d'avoir un Ministre qui dépense des centaines de millions d'euros dans des emplois subventionnés. La dimension de « mise à l'emploi » doit être un impératif transversal, présents dans toutes les politiques publiques.

Il en va de même pour l'environnement : plus qu'une politique sectorielle, la question environnementale devrait s'intégrer de façon transversale.

L'existence de « Plan Numérique » est un autre contre-exemple de la transversalité : toutes les politiques publiques ont ou devraient avoir un aspect numérique (si ce mot a encore un sens).

La transversalité, c'est également créer des passerelles entre les différents services, qui doivent pouvoir agir de concert à l'atteinte d'un objectif. Sans hésiter à « casser » le lien hiérarchique qui existe entre certains niveaux de l'administration qui devraient pouvoir travailler sur un pied d'égalité lors de la réalisation d'un projet commun.

#### *Décloisonner les politiques publiques.*

Bruxelles, région comme les autres : elle s'inspire d'elles et leur montre l'exemple. C'est vrai pour le design des politiques régionales, et c'est également vrai pour leur application.

Autrement dit, il s'agira, lorsque la région voudra, par exemple, construire des crèches ou des écoles, de construire la décision avec les autres niveaux de pouvoir, sans engager d'épreuves de force stériles ou agir seule dans son coin.

### **Les valeurs Pirates**

1. Nous nous sommes éloignés de la **démocratie** et les Pirates veulent y revenir. Pour reprendre ce chemin, nous avons posé des balises qui nous permettent d'orienter notre action. Tout citoyen devrait ainsi pouvoir définir, proposer, adopter ou modifier les règles ; exercer ses droits et exprimer ses opinions politiques ; contrôler les institutions ; saisir les enjeux des débats de société.
2. Bruxelles est **cosmopolite**. Résolument ancrés dans le paysage européen et mondial, les Pirates sont, comme les Bruxellois, le résultat d'une multitude d'identités et ne veulent mettre en avant aucune d'elles en particulier. L'inter- ou le multiculturalisme sont des erreurs de perception qui font des parties quelque chose de plus important que le tout. Pour les Pirates, ce qui compte, c'est le cocktail, pas ses ingrédients.
3. L'**équivalence**, valeur centrale du projet Pirate, postule que les Pirates entretiennent entre eux et avec les citoyens des relations d'égal à égal, de pairs-à-pairs. Cela signifie que chaque citoyen doit avoir les mêmes possibilités de participer à la vie collective, directement, en délégant le moins souvent son pouvoir souverain. Cela implique également de considérer nos concitoyens comme des acteurs et pas comme des consommateurs de la collectivité.
4. Ce n'est pas au gouvernement de nous contrôler, c'est à nous de contrôler le gouvernement.  
Le droit à une **vie privée**, distincte et à l'abri de l'arbitraire d'Etat, est la première des libertés. Sans elle, pas d'autres libertés possibles, pas même de démocratie possible. En réponse à cette attaque contre une liberté fondamentale, les Pirates réclament et militent pour une transparence totale de l'action publique. C'est à l'Etat d'être transparent, pas aux citoyens.
5. Des citoyens libres, indépendants, autonomes et critiques ne peuvent que se constituer en une **société solidaire**. Sans solidarité, pas de justice, et sans justice, pas de liberté.
6. Pour aiguiser cet esprit critique, nous voulons de la **créativité**, de la curiosité et nous ne nous satisferons pas du statu quo. Si nous intégrons le système, c'est pour en chercher les points faibles et trouver une façon de les corriger.
7. **Le partage du savoir**, de la technologie, des connaissances, de la culture, bref le partage de l'information doit être un droit fondamental. Nous lutterons contre toute

réglementation qui limiterait artificiellement la circulation du savoir et le développement de l'innovation.

8. Nous ne voulons plus de dogmatisme. Les décisions doivent être **objectives** et se baser sur des arguments scientifiques plutôt que sur des arguments d'autorité ou sur des convictions datées.

9. Les Pirates luttent pour la libre circulation des ressources immatérielles mais aussi pour la pérennité des ressources naturelles. Une **politique écologique** doit prendre en compte toutes les dimensions et tous les acteurs d'une situation. Fidèles à nos positions sur les autres matières, nous refusons catégoriquement les brevets du vivant.

## LE PLAN : APPRENDRE ET JOUER LE JEU

**Résumé :** Le plan proposé est une stratégie industrielle et politique qui vise à constituer sur le territoire de la région de Bruxelles-Capitale un pôle de compétitivité autour d'un segment particulier de l'industrie du jeu vidéo : le jeu sérieux.

**Objectifs :** D'une part, doter la Région d'un pôle de compétitivité (cluster), dans un secteur à forte croissance, susceptible de créer de la richesse et de générer des emplois ; d'autre part, ce plan nous permettra d'implémenter le projet Pirate d'ouverture démocratique et de réappropriation de la politique par les citoyens.

### Introduction

Le présent plan se base sur plusieurs constats :

- **la région bruxelloise connaît le plus grand nombre de chômeurs du pays** : en octobre 2013 le taux de chômage à Bruxelles était de 20,8%. Il y a dix ans, ce taux était d'environ 15%.
- **la lutte pour l'emploi ne peut se limiter à une lutte contre le chômage** : actuellement, la politique de l'emploi consiste soit en réductions de charges sociales, soit en des emplois subventionnés de courte durée, soit encore en l'exclusion des statistiques du chômage. Cela ne peut suffire, d'autres leviers d'action existent.
- **l'innovation est la première source de création de richesses et d'emploi** : ce principe fondamental de l'économie a été complètement perdu de vue par nos dirigeants. Nous devons penser « hors de la boîte », inventer de nouvelles techniques, essayer de nouveaux procédés, explorer de nouveaux marchés.
- **le chiffre d'affaires mondial de l'industrie du jeu vidéo dépasse largement celui du cinéma et de la musique confondus** : le marché mondial est ainsi passé de 22 à 52 milliards d'euros entre 2000 et 2011. Avec 6,54 millions de jeux vendus en Belgique pour un chiffre d'affaires de 220 millions d'euros en 2011, notre pays suit le mouvement. Il s'agit donc d'un secteur d'avenir en termes de création d'emploi. Sur 4,6 millions de belges de plus de 10 ans présents sur les réseaux sociaux, 2,4 millions jouent et 13 % d'entre eux n'hésitent pas à payer pour accéder à des échelons supérieurs ou offrir des cadeaux virtuels.
- **Bruxelles, ville-région, capitale** de la Flandre, de la Belgique et de l'Union européenne : environ 2.000 membres d'assemblées législatives sont présents sur le territoire. Du conseiller communal au parlementaire européen, en passant par les sénateurs de communauté, toutes sortes de représentants du peuple sont dont la préoccupation principale devrait être d'exercer la meilleure représentation possible.

Fort de ce constat, nous proposons de mener une politique industrielle ambitieuse consistant à encourager la création d'emplois et la participation citoyenne, par le développement, à Bruxelles, d'un secteur précis de l'industrie du jeu vidéo, le jeu sérieux.

## **L'industrie du jeu vidéo, en pleine croissance**

En 2014, difficile de dire que le jeu vidéo est un phénomène de mode. Depuis le début des années 1980, le jeu vidéo a envahi la planète entière et la première génération de joueurs a laissé sa manette ou son clavier à ses enfants, bientôt à ses petits-enfants.

Drainant des investissements et des bénéfices dépassant largement l'industrie cinématographique, le jeu vidéo est de plus en plus omniprésent dans notre société. En 2011, les Belges ont dépensé environ 220 millions d'euros pour des jeux vidéo, contre 188 millions pour les films (hors entrées cinéma).

Mais jouer n'est pas seulement un divertissement, c'est aussi une des plus anciennes et des plus naturelles formes d'apprentissage, d'échange et de socialisation<sup>5</sup>. Jeu de société, jeu de plein air, jeu de rôle, jeu vidéo : les hommes jouent aussi pour diffuser un message, dispenser un entraînement ou simuler une situation.

Il existe des applications informatiques, assimilé à des jeux, tant sur le plan technique que culturel, qui tentent de s'écartez du divertissement et cherchent à aborder un sujet sérieux par un biais ludique.

Le Serious Game<sup>6</sup>, le jeu sérieux en français<sup>7</sup>, ou encore le jeu à intention utilitaire, a pour principale vocation d'apprendre, d'informer, d'expérimenter, de s'entraîner tout en jouant.

Le chiffre d'affaires mondial de cette industrie était de 1,5 milliards d'euros en 2010. Avec un taux de croissance annuel de 47% sur la période 2010-2015, ce chiffre devrait atteindre les 10 milliard d'euros en 2015. La Belgique était, en 2008, le quatrième producteur mondial de Jeux sérieux, derrière le Royaume-Uni, la France et les Etats-Unis.

## ***Le jeu sérieux, une niche prometteuse***

Le marché du jeu sérieux est en pleine expansion. Ce phénomène est appeler à s'accentuer et perdurer, pour au moins trois raisons :

- le nombre de secteurs où l'usage des jeux sérieux trouve un écho est croissant : la défense<sup>8</sup>, l'enseignement<sup>9</sup> et la formation, la publicité<sup>10</sup>, l'information<sup>11</sup> et la communication<sup>12</sup>, la santé<sup>13</sup>, l'environnement<sup>14</sup>, la culture<sup>15</sup> et la politique<sup>16</sup>;

---

<sup>5</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Homo\\_ludens](http://fr.wikipedia.org/wiki/Homo_ludens)

<sup>6</sup> [http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id\\_Fiche=26502971](http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26502971)

<sup>7</sup> **Définition** : Un jeu sérieux est un jeu qui combine une intention utilitaire avec des ressorts ludiques. Autrement dit, un jeu sérieux englobe tous les jeux qui s'écartent du seul divertissement. Sa vocation est de rendre attrayante la dimension sérieuse par une forme, une interactivité, des règles et éventuellement des objectifs ludiques.

- l'industrie du jeu sérieux est intimement liée à celle du jeu vidéo, en croissance régulière malgré des périodes de crises cycliques, chaque sortie de crise étant liée au lancement de nouvelles offres sur le marché ;
- le jeu vidéo fait pleinement partie de notre culture. Avec le vieillissement de ces générations s'opérera une diffusion croissante du jeu vidéo dans le domaine de la formation pour adultes.

En tenant compte de leurs intentions principales, les jeux sérieux peuvent être classés en trois grandes **catégories** :

- Les **jeux à message** : ils partagent l'intention de transmettre un message dans une visée qui peut être éducative (edugame), informative (jeux vidéo informatifs), persuasive (advergame et jeux vidéo engagés)...
- Les **jeux d'entraînement** : ils partagent l'intention d'améliorer les performances cognitives ou motrices des utilisateurs.
- Les **jeux de simulation** ou *serious play* : ils partagent la particularité de ne pas présenter d'objectif visant à évaluer les utilisateurs. Ces applications offrent un panel ouvert d'usages.

Les 3 principaux **modes de diffusion** des jeux sérieux sont :

- La diffusion **gratuite** : basée essentiellement sur le webmarketing, elle englobe toutes les stratégies marketing liées au support Internet. Contenus générateurs de trafic, création de communauté, marketing viral, publicité en ligne, jeux concours : c'est le mode de diffusion le plus répandu.
- La diffusion « **semi-gratuite** » : principalement axée sur les « plus produits », les demowares, sharewares et trialwares<sup>17</sup>, ainsi que les communautés virtuelles.
- La diffusion **commerciale** : s'appuie sur la vente physique et dématérialisée ainsi que sur la consultation de Jeux sérieux dans un lieu restreint.

**Les acteurs** de cette niche de l'industrie du jeu vidéo sont :

---

<sup>8</sup> <http://www.museedelaguerre.ca/cwm/games/overtop/interfacef.shtml>

<sup>9</sup> <http://geoguessr.com/>

<sup>10</sup> <http://thedeepestsite.com/>

<sup>11</sup> [http://jeunes.bretagne.fr/internet/jcms/preprod\\_189946/mission-knut](http://jeunes.bretagne.fr/internet/jcms/preprod_189946/mission-knut)

<sup>12</sup> [https://apps.facebook.com/fanta-players/?fb\\_source=bookmark\\_apps&ref=bookmarks&count=0&fb\\_bmpos=3\\_0](https://apps.facebook.com/fanta-players/?fb_source=bookmark_apps&ref=bookmarks&count=0&fb_bmpos=3_0)

<sup>13</sup> <http://www.ludomedic.com/>

<sup>14</sup> <http://www.trionsjuste.be/>

<sup>15</sup> <http://cathedrale.arte.tv/webdoc/#/fr/game>

<sup>16</sup> [http://seriousgaming.fishingcactus.com/fr/Projets/Explicitly/Expli\\_city\\_democratie\\_federation\\_des\\_maisons\\_de\\_la\\_laicite.html](http://seriousgaming.fishingcactus.com/fr/Projets/Explicitly/Expli_city_democratie_federation_des_maisons_de_la_laicite.html)

<sup>17</sup> <http://en.wikipedia.org/wiki/Demoware>

- Les **développeurs** qui conçoivent/développent/fabriquent le contenu des jeux ou les personnalisent.
- Les **éditeurs/commanditaires** prennent à leur charge les frais de communication et de conditionnement des Jeux sérieux tant pour la vente physique que dématérialisée. On recense aussi des développeurs qui sont également éditeurs. Ils produisent ainsi en interne leurs propres titres. Enfin, la plupart des Jeux sérieux sont issus d'une commande contractée auprès d'un Ministère ou d'une collectivité locale. Dans ces derniers cas, on parlera plutôt d'un « commanditaire » au lieu d'un « éditeur ».
- Les **diffuseurs** : le modèle économique du jeu sérieux est principalement axé sur de la commande donnant lieu à la production d'un jeu unique destiné à un client unique. Dans ce contexte, rares sont les titres à faire l'objet de ventes au détail. Ainsi bien souvent, les éditeurs/commanditaires se chargent directement de diffuser leur Jeu sérieux par leurs propres moyens...

Différents modèles économiques coexistent dans le marché du jeu sérieux.

Le **modèle par commande** repose sur une demande formulée, via un cahier des charges et moyennant finance, par un commanditaire représentant une entreprise, une association ou encore une institution publique ou privée auprès d'un prestataire représenté par toute entité à l'exception d'un particulier qui soit à même de concevoir et développer un jeu sérieux. Ce dernier, qui se destine à l'usage du seul commanditaire, peut avoir diverses applications comme la formation, la communication, la santé... et se destine soit à l'usage du seul commanditaire (B2B<sup>18</sup>) ou à un tiers (B2B2C<sup>19</sup>)

Le **modèle par vente de licence** repose sur la mise à disposition moyennant finance d'une application produite (B2B) ou acquise (B2B2C) par un éditeur, une société, un indépendant, une association ou une institution publique ou privée auprès de toute entité à l'exception d'un particulier. L'application est ici soit un jeu sérieux prêt à l'emploi – personnalisable ou non –, soit un logiciel de création permettant de générer un jeu sérieux, soit encore un jeu sérieux intégré au sein d'une application ou d'un produit tiers.

Dans le cadre d'une **licence commerciale**, l'entité qui fait l'acquisition de la licence peut jouir des fonctionnalités de l'application dans le cadre de sa structure. Cependant l'acquisition de la licence ne permet pas en général de modifier, de diffuser ou encore de reprendre pour son propre compte les sources, même partielles, de l'application elle-même. La licence commerciale s'oppose à celle de la licence dite libre, où les codes sources de l'application sont accessibles et modifiables. Pour autant, l'emploi d'une application bénéficiant d'une licence libre n'échappe pas nécessairement à un modèle économique.

<sup>18</sup> <http://www.techopedia.com/definition/1423/business-to-business-b2b>

<sup>19</sup> <http://www.techopedia.com/definition/23169/business-to-business-to-consumer-b2b2c>

Le **modèle consulting/formation** se base sur le service qui consiste à former les concepteurs et les développeurs d'une institution publique ou privée aux approches du jeu sérieux, *in situ* durant les différentes phases de production de l'application.

Le **modèle éditeur/développeur** repose sur l'initiative d'un éditeur, d'une société, d'un indépendant, d'une association ou d'une institution publique ou privée, qui va concevoir, développer et proposer directement à la vente, sans demande ou commande préalable, un jeu sérieux auprès de tous types de consommateurs. L'application est ici un jeu sérieux prêt à l'emploi, personnalisable ou non.

### ***Bruxelles, capitale économique***

Dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), Bruxelles appartient à deux ensembles économiques majeurs.

**L'axe Anvers-Bruxelles-Malines**, un des axes économiques les plus prospères de la planète, concentre les plus gros acteurs du secteur TIC dont beaucoup sont d'origine étrangère. De par une clientèle locale internationale, c'est l'ensemble qui a le plus de contacts avec le monde extérieur. Sa contribution au PIB national du secteur TIC est majoritaire. Il n'est cependant pas certain que la contribution directe de tous ses membres à la balance commerciale du secteur TIC belge y soit positive. Leurs activités importent en effet un grand nombre de technologies étrangères dans le pays.

Cet axe TIC est plutôt le résultat d'un cluster industriel (chimie, automobile, finances, administrations, etc ...) qui a attiré des investissements de services complémentaires, en grande partie d'origine externe, dont par exemple les services TIC. On parlera alors de « concentration ». Les grands noms internationaux du secteur TIC y ont très souvent leur quartier général belge, voire européen.

**L'axe Hainaut-Bruxelles-Namur (HBN)** est un cluster<sup>20</sup> en création et en développement constant depuis plusieurs années, il repose sur de différents éléments socio-économiques :

- une population importante linguistiquement homogène
- un brassage naturel et continual des populations le long de cet axe (navetteurs professionnels quotidiens vers Bruxelles, Namur, Charleroi, ... ; centres commerciaux attractifs multiples; étudiants navetteurs vers Mons, LLN, Namur, Bruxelles, ...; clientèle industrielle importante aux extrémités de l'axe: Bruxelles, Lille, Courtrai, Namur)

---

<sup>20</sup> **Définition :** Le cluster est une région où les acteurs économiques entretiennent un système de relations qui génère la rencontre d'un ou plusieurs couples produit/marché plus rapidement que dans le reste du marché, ce qui développe leurs croissances commerciales et technologiques également plus rapidement que dans le reste du marché.

- l'orientation et l'excellente densité des structures de communications internes (routes et autoroutes orientées en étoile vers Bruxelles, connections latérales aisées)
- les résultats des efforts de développement régional (concentrations de nouvelles sociétés à Mons, Charleroi, Enghien, Isnes, Louvain-la-Neuve, Waterloo, ...)
- la présence des universités (ULB, UCL, Namur, Mons), la densité d'établissements d'enseignement technique et de nombreux centres institutionnels de support (CIRB, AWT, Cetic, ...)

Le cluster HBN n'a pas de visibilité officielle car il est une intersection de plusieurs pouvoirs administratifs et politiques qui agissent chacun selon leurs prérogatives. Il puise son existence dans les faits: les sociétés qui interagissent entre elles le font de fait prioritairement avec des sociétés situées dans cet axe économique. Au vu du nombre de sociétés TIC qui y sont présentes sur base d'investissements endogènes et au vu des interactions qui existent entre elles, on peut identifier "de facto" l'axe Hainaut-Bruxelles-Namur comme un cluster pour le secteur TIC.

### ***Bruxelles, capitale politique***

Capitale de l'Union Européenne, capitale de la Belgique, capitale de la Flandre, siège de l'OTAN, Région composée de 19 communes, Bruxelles fourmille d'assemblées législatives : Parlement européen, Parlement Fédéral, Sénat, Parlement de la Région de Bruxelles Capitale, Parlement de la Communauté française, de la VGC, Assemblée de la Cocom et de la Cocof, Parlement flamand, Conseils communaux. Ce qui représente près de deux mille élus travaillant dans près d'une trentaine d'assemblées législatives.

De natures différentes, les mandats électifs nécessitent de la part du membre d'une assemblée législative, pour remplir le rôle qui est le sien, de la compétence, du temps et des ressources. Mais la première préoccupation de ces mandataires publics devrait être le lien avec le citoyen. Ces nombreux membres d'assemblées législatives, ainsi que les individus, les administrations et les organisations qui les entourent, constituent de potentiels commanditaires de jeu sérieux.

En résumé, Bruxelles est une capitale politique d'une complexité institutionnelle folle ; elle est aussi partie prenante d'un cluster technologique (TIC) en Wallonie, et d'une importante concentration d'entreprises en Flandres. Elle connaît un taux de chômage élevé, une croissance atone et une absence de vision d'avenir chez ses dirigeants.

Le jeu sérieux, niche en croissance de l'industrie du jeu vidéo, peut être, pour Bruxelles, un vecteur de développement économique en même temps qu'un outil d'ouverture démocratique.

## **Le plan**

La promotion des clusters est devenue un concept dominant du développement économique régional. Les PME peuvent y trouver la croissance de leurs productions, de l'emploi, l'accélération de l'innovation, l'amélioration des compétences et des savoir-faire, l'augmentation de la qualité et de la productivité, la hausse des exportations et une meilleure utilisation des ressources.

Le plan des Pirates est le suivant : mobiliser le tissu économique bruxellois, les secteurs de l'art et de la création, de la Recherche & Développement, de l'innovation, de l'enseignement et de la formation, ainsi que les pouvoirs publics – administrations et mandataires - afin de favoriser l'emploi, la création de richesses et la réappropriation de la politique par les citoyens.

Le plan des Pirates se divise en trois grandes étapes :

### **LA PRÉPARATION**

Si ce plan se veut être un outil pour le développement de forces régionales ou entrepreneuriales existantes, il ne va pas tomber du ciel : il sera créé pas à pas et la préparation représente déjà la moitié du chemin. Cette préparation doit réussir l'équilibre entre une planification solide et une souplesse d'organisation permettant de laisser une marge de manœuvre suffisante aux acteurs économiques et politiques.

Dans cette étape, il s'agira de formuler des objectifs spécifiques au plan ; rechercher les bons partenaires et les inviter à participer au processus de réflexion/participation ; définir des règles (pour l'intégration de nouveaux partenaires, la prise de décision,...) et les responsabilités.

C'est également lors de la préparation que sont définis les objectifs communs, qui seront traduits en stratégie. Laquelle sera déclinée en mesures et activités concrètes.

### **LA MISE EN ŒUVRE**

L'organisation sera aussi horizontale que possible, transparent et opérationnelle. Elle sera en accord avec la stratégie établie.

Durant cette étape, il s'agira de développer et de cibler les services les plus demandées par les potentiels commanditaires : mandataires publics, administrations ou entreprises du secteur (approvisionnement commun, service d'information sur les appels d'offres, formation professionnelles, promotion de l'exportation, R&D appliquée...) ; de gérer les projets et processus propres au Plan ainsi que l'adhésion de nouveaux partenaires ; informer et mettre en réseau partenaires et clients du Plan.

Dans un cadre plus large, il s'agira aussi de coordonner les dispositifs d'accompagnement existants : régionaux, fédéraux et européens.

## *LE CHANGEMENT*

Si le changement est un processus permanent, il est cependant utile après certaines longues phases de développement, de faire un bilan. L'évaluation et l'apprentissage sont essentiels pour reconsiderer la pertinence de l'approche suivie.

## **IV. « 42 » MESURES**

### *Introduction*

Quelques remarques à propos des mesures proposées dans cette partie du programme :

1. Nous avons voulu éviter les « inventaires à la Prévert » que sont habituellement les programmes électoraux ; nous ne voulions pas d'un catalogue de promesses ou de déclarations vagues. Raison pour laquelle chaque proposition portera :
  - soit sur la mise en œuvre de notre projet et de notre plan,
  - soit sur un point précis de la vie collective que la proposition cherchera à résoudre,
  - soit en tant que conséquences de la 6ème Réforme de l'Etat.
2. Les compétences régionales et communautaires ont été étudiées avec l'œil du Pirate : comment la décision qui a conduit à cette situation a-t-elle été construite ? Et en tenant aussi compte des conséquences de la 6ème réforme de l'Etat : les Bruxellois reçoivent de nouvelles responsabilités et de nouveaux droits.
3. Cette partie du programme est open-source. Les Pirates n'ont pas la prétention d'avoir réponse à tout. Ni que les réponses qu'ils apportent sont définitives. C'est pourquoi **cette partie du programme restera ouverte durant toute la campagne. Les mesures pourront être modifiées au gré des arguments avancés et selon un protocole bien défini.**
4. La liste des mesures auraient pu être infinie, mais nous avons choisi, pour établir la future feuille de route du/des député(s) de nous limiter à 42, en hommage à un auteur cher au cœur de beaucoup d'entre nous.

### *Emploi*

- Création et intégration d'un comité des usagers-chômeurs dans les instances de gestion d'ACTIRIS
- Audit en profondeur des métiers et fonctions d'ACTIRIS et réorganisation
- Imposer la concertation avec les Organismes d'Insertion socioprofessionnelle (OISP), et plus largement de tous les partenaires, lors de l'élaboration des plans stratégiques de partenariat d'ACTIRIS
- Pérenniser les subventions aux OISP
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement des travailleurs sans emploi faiblement qualifiés (orientation, remise à niveau, alphabétisation,...)

- Concertation et collaboration avec les autres régions pour la réglementation des prix et la déduction fiscale fédérale qui accompagne l'achat de titres-service, afin d'éviter la concurrence sur les prix, les activités et les conditions sociales
- Concertation et collaboration avec les acteurs de terrain pour la définition des activités autorisées et des règles relatives à l'intervention des pouvoirs publics dans la valeur d'échange du titre-service.
- Transparence et publicité des critères d'attribution des postes ACS (Agents Contractuels Subventionnés)
- Dans la définition des règles de décision et d'exécution en matière de contrôle de la disponibilité active et passive et d'imposition de sanctions des chômeurs, la Région adoptera un dispositif permettant d'intégrer la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) du travailleur sans emploi.
- Tenir compte, lors de la régionalisation du pouvoir réglementaire concernant les permis de travail A et B ainsi que de la carte professionnelle pour travailleurs indépendants, des métiers en pénurie dans le secteur porteur d'emploi des Technologies de l'Information et des Communications (TIC) (à intégrer dans l'enseignement aussi).

### ***Logement***

- Lors de la cession par la Région d'un terrain à un promoteur immobilier privé, assortir la vente de l'obligation, sous peine de sanctions effectives, de produire un quota d'au moins 30% de logements à caractère social.
- Contrôle effectif de l'administration régionale sur le contenu des règlements d'attribution des communes et des CPAS. Le Code du Logement impose des règles strictes de transparence et de non-discrimination aux opérateurs immobiliers publics qui mettent des logements en location.
- Les quatre systèmes d'aide au logement existants doivent faire l'objet d'une profonde réforme afin d'aboutir à un seul régime d'allocation-loyer. Cette allocation devra être proportionnelle aux revenus ; couvrir une partie de la différence entre le loyer demandé et le tiers des revenus du ménage locataire ; et s'étendre à toute la période du bail.
- Régionalisation de la loi sur les baux de résidence principale : création d'un fonds de garantie locative régional, mutualisé et solidaire. Dans le cadre de cette régionalisation, introduire un bail type officiel.
- Promouvoir les sociétés de crédit social pour l'achat de la première résidence et réservier les prêts hypothécaires du Fonds du Logement aux ménages dont les revenus annuels nets imposables n'excèdent pas 36.000 € + 5.000 € par personne à charge
- Régionalisation de la déduction fiscale pour les ménages ayant contracté un prêt hypothécaire et de l'abattement des droits d'enregistrement : réservier ces deux dispositifs aux ménages dont les revenus annuels nets imposables n'excèdent pas 36.000 € + 5.000 € par personne à charge
- Réduire de 50% le nombre de sociétés de logement social (SISP) et mutualiser les moyens et les services de la Société du Logement de la région bruxelloise (SLRB) et entre SISP

## **Enseignement**

- Promouvoir la régionalisation totale de l'enseignement
- Instauration du bilinguisme par immersion dans les écoles francophones
- Promouvoir les écoles bilingues
- Abrogation des décrets « mixité sociale » et « inscriptions »
- Pérennisation du décret « Robin des Bois »
- Concertation avec la région flamande pour la construction de nouvelles écoles par la région bruxelloise
- Utiliser systématiquement les ressources éducatives libres
- Interdiction d'applications sous licence commerciale dans les écoles et fourniture aux écoles d'un kit "logiciels libres"
- Intégration formelle du directeur et du corps enseignant dans le pouvoir organisateur de l'école
- Réforme du système de nomination des enseignants
- Mise en place d'une plateforme régionale d'échange et de publications des cours construits par les fonctionnaires de l'enseignement public.

## **Mobilité**

- Rédaction d'une ordonnance-cadre sur la mobilité à Bruxelles et à laquelle seront soumis les plans de mobilité des communes
- Diminution du prix du ticket d'un voyage sur le réseau de la STIB à 1€
- Audit en profondeur des métiers et fonctions de la STIB et réorganisation complète
- Publication du contrat de gestion de la STIB
- Au sein des organes de décision de la STIB, rendre effective la voix des comités d'usagers
- Intégrer tous les usagers de la circulation, du piéton à l'automobiliste, sans idées préconçues
- Pour le stationnement, rejeter le principe de compenser chaque suppression de place de stationnement en voirie par la création d'une place de stationnement hors-voirie
- Réduction du prix de l'abonnement de transports en commun pour certaines catégories de la population (étudiants, personnes âgées,...)
- Retirer les informations sensibles des cartes mobib de la STIB
- Diffusion de musique libre de droits dans les stations du métro

## **Environnement**

- Prendre en compte le cycle de vie complet des dispositifs (châssis, photovoltaïque,...) qui font l'objet des primes régionales, afin que la responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs soit engagée.
- Instaurer un régime de sanctions pour les administrations et pouvoirs publics qui ne respectent pas les règlements environnementaux
- le pilotage politique de Bruxelles-Environnement (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement) et de Bruxelles-Propreté doit revenir au Parlement (et non plus au

- cabinet d'un ministre) et se faire sur une base pluriannuelle (et non plus annuelle) qui aille au-delà ou en-deçà de la période de législature
- Le prix de l'énergie va changer suite à la régionalisation des tarifs de distribution prévue par la 6ème réforme de l'Etat. C'est le Parlement, et pas le gouvernement bruxellois, qui doit concevoir et piloter l'installation de la nouvelle entité régulatrice.

### ***Culture***

- Supprimer l'appartenance linguistique comme critère d'attribution des subsides liés à des activités culturelles (et sportives).
- Créer un climat favorable à la concertation entre les différents niveaux de pouvoirs, communaux et régionaux (coopération des institutions culturelles bruxelloises).
- Développer un service régional d'accueil des nouveaux bruxellois.

### ***Pouvoirs locaux & gouvernance***

- Création d'une commission d'évaluation et de refonte des Organismes d'Intérêt Public et des Organismes communaux et para-communaux à Bruxelles
- Réforme du système de vote électronique
- Installation des consultations pré-budgétaires
- Publication de l'agenda du parlementaire
- Publication de la création de la Communauté métropolitaine

## LA 6EME REFORME DE L'ETAT

Selon un récent sondage<sup>21</sup>, 43% des personnes interrogées ne connaissaient que "superficiellement" le projet de transfert, 27% ne le connaissent "pas du tout ou presque" et 12% ne savait même pas que ce projet existe.

La semaine suivant ce sondage, quatre partis francophones ont organisé une conférence de presse<sup>22</sup> pour présenter l'accord "dessiné" entre eux. A la veille des élections, il est important de souligner qu'il s'agit d'une "position commune" de quatre partis francophones, et non pas d'un plan gouvernemental établi. La confusion entre partis politiques et gouvernement est une des critiques que le Groupe d'Etats contre la corruption du Conseil de l'Europe (GRECO) a formulés contre la Belgique.

Cette "position commune" peut se résumer en trois points. Primo, il est prévu de faire courir une période de transition, de sorte que, en Belgique francophone, le transfert de certaines compétences ne sera effectif qu'au plus tard le 1er janvier 2020. Secundo, à Bruxelles, ce ne sera pas la région (comme en Wallonie) mais la Commission Communautaire Commune (COCOM) qui héritera de certaines compétences. Ce qui n'est pas sans poser de lourdes questions. Tertio, ils prévoient de créer de nouveaux Organismes d'Intérêt Public (OIP), un à Bruxelles, et un en Wallonie.

Pour une vision complète des changements qui attendent les bruxellois, je vous suggère la lecture de l'accord proprement dit<sup>23</sup> (surtout les pages 13 à 28 consacrées à Bruxelles), ainsi que les analyses<sup>24</sup> du Centre de Recherche et d'Information sur la Politique (CRISP).

Nous allons ici évoquer les allocations familiales, emblématiques du chaos institutionnel installé par l'accord signé par les quatre partis francophones (PS, MR, cdH, ecolo).

En effet, les allocations familiales font partie de ces compétences que la Sixième réforme de l'Etat transférera aux Régions. Sur le sujet, l'accord du 11 octobre 2011 prévoit qu'à Bruxelles, c'est la COCOM qui sera compétente pour les allocations familiales, les allocations de naissance et les primes d'adoption. Et pendant une période de transition [...] la COCOM

---

<sup>21</sup> <http://www.lalibre.be/economie/actualite/allocations-familiales-les-belges-dans-le-flou-5231ccf7357008cdb6e52533>

<sup>22</sup> <http://www.lalibre.be/actu/politique-belge/reforme-de-l-etat-accord-en-vue-entre-francophones-523a74143570bed7db9952d9>

<sup>23</sup> [http://www.dekamer.be/kvcr/pdf\\_sections/home/FRtexte%20dirrupo.pdf](http://www.dekamer.be/kvcr/pdf_sections/home/FRtexte%20dirrupo.pdf)

<sup>24</sup> <http://www.crisp.be/2012/03/les-aspects-bruxellois-de-l-%E2%80%99accord-de-r%C3%A9formes-institutionnelles-du-11-octobre-2011/>

[pourra] faire appel aux actuelles institutions de paiement pour continuer à assurer, contre rémunération, la gestion administrative et le paiement des allocations familiales.

Partons de la "position commune" des partis francophones.

Sur la période de transition, plusieurs remarques. D'abord, la gestion administrative et le paiement des allocations familiales auront un coût. Ce coût devra être supporté par les entités fédérées (et donc la population), mais lesquelles ? Et selon quelle proportion ? Ensuite, cette période de transition signifie que ce sera à la prochaine législature que reviendra la charge d'implémenter le transfert. Il sera donc de la plus haute importance que les partis expriment leurs intentions sur le sujet durant la campagne.

Sur le choix de la COCOM - et pas la Région ou les Communautés - comme récipiendaire de ces compétences, je vous renvoie à l'excellente analyse de Jean-Paul Nassaux<sup>25</sup>, chercheur au CRISP. Après avoir expliqué comment marche l'actuelle COCOM (ses compétences et ses organes de gestion), Nassaux met en évidence plusieurs éléments que l'on peut résumer de la sorte : la COCOM, une institution moribonde, avec de faibles moyens financiers (88,5 millions d'euros pour 2012) et humains, va devoir gérer près de 6 milliards d'euros d'allocations familiales. Son mode de financement (une dotation à enveloppe fermée) lui imposera de faire des arbitrages et selon la politique qui sera mise en œuvre par les autorités futures de la COCOM – soit, en pratique, les membres du Parlement et ceux du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale –, ces arbitrages se feront dans un sens favorable à l'une ou l'autre catégorie de la population bruxelloise.

Mais au final, c'est sur la création d'un nouvel OIP à Bruxelles que le bât blesse le plus. Pour savoir pourquoi, faisons un bref retour sur les trois catégories d'OIP bruxelloises.

Le premier ensemble est défini par une loi fédérale de 1954 et distingue quatre catégories d'OIP. A Bruxelles, on trouve des OIP de type A et B. Les OIP de type A sont directement gérés par un membre du gouvernement et le contrôle financier y est exercé par un inspecteur des Finances. C'est le cas, par exemple, de Bruxelles-Propreté ou de l'IBGE. Les OIP de type B sont beaucoup plus autonomes, sur les plans décisionnels et de gestion mais le contrôle financier y est exercé par des commissaires du gouvernement, comme au Port de Bruxelles ou à l'ORBEM.

Le second ensemble est composé des asbl dite d'intérêt régional. Ce sont des associations actives dans un certain secteur et avec lesquelles le gouvernement signe une convention, comme avec l'ABE (Agence Bruxelloise pour l'Entreprise).

---

<sup>25</sup>[http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2013-10-14\\_J%20-P%20Nassaux%20-%20COCOM.pdf](http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2013-10-14_J%20-P%20Nassaux%20-%20COCOM.pdf)

Le dernier ensemble est composé des OIP créés par ordonnance. Le gouvernement bruxellois y nomme des administrateurs au sein de leurs organes de gestion. C'est le cas notamment de la STIB et la SDRB.

Sur les OIP du premier ensemble, celui de la loi fédérale de 1954<sup>26</sup>, on voit bien qu'il existe une nette différence entre un organisme au service du ministre (type A) et un organisme autonome mais contrôlé (type B). Dans un cas, l'organisme est à la merci du ministre ; dans l'autre la marge de manœuvre des organes de décision et de gestion est réelle. Pour le dire autrement, les OIP de type A sont infiniment plus politisé que les OIP de type B, bien qu'elles soient toutes les deux contrôlées démocratiquement. Y'a-t-il un intérêt à politiser la gestion de l'environnement ou de la propreté.

Les OIP du second ensemble, les asbl d'intérêt régional, présentent un double avantage : elles sont une émanation directe de la société civile et le lien qu'elles entretiennent avec la région sont clairement spécifiés dans la convention qui les lie. Il suffit donc de lire un nombre limité de documents pour avoir une vue sur les buts et missions de ces OIP. Par ailleurs, ces conventions sont détachées de l'alternance politique, ce qui amène un surcroît de stabilité pour l'organisme. Enfin, elles permettent (théoriquement) l'irruption d'un nouvel acteur.

Mais c'est le dernier ensemble qui, à mon sens, est une parfaite hérésie. En effet, dans ces organismes, les organes de gestion sont composés de représentants du gouvernement et de représentants du secteur (personnels, usagers, ...). Autrement dit, la majeure partie du conseil d'administration de la STIB est composé de gens non pas élus mais nommés par les partis politiques. Je pense que c'est de ce mode d'organisation que découle la mauvaise gestion. Je ne veux manquer de respect à personne mais il est clair que ne sont nommés à ces postes, non pas des spécialistes des questions de mobilité ou même des gens démocratiquement élus, mais celles et ceux qui ont plu à leur président de parti.

Imagine-t-on la même chose pour la gestion des allocations familiales ?

Certes, le sujet est éminemment complexe ; les préoccupations de la population sont loin de ces considérations institutionnelles ; et les « gros » partis, tout « gros » soient-ils, n'ont pas encore trouvé de solution valable.

Seulement voilà, ce débat porte sur le choix d'un mode de gouvernance des allocations familiales. Il serait bon qu'il ait lieu dans un climat plus serein, plus ouvert et plus transparent que celui dans lequel cette réforme a été concoctée. Certes, la campagne électorale à venir ne sera pas propice à la sérénité et les occasions de parler d'autres choses

---

<sup>26</sup> [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1954031601&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1954031601&table_name=loi)

seront légions. Mais il sera du devoir des formations politiques candidates aux prochaines élections régionales à Bruxelles de se prononcer sur la question.

## SOURCES

### *Le projet*

Les statuts du Parti Pirate

<http://wiki.pirateparty.be/images/9/94/StatutsduPartiPirate.pdf>

Partenariat pour un gouvernement transparent

<http://www.opengovpartnership.org/>

Open Knowledge Foundation Belgium

<http://okfn.be/>

Ten principles for opening up government information

<http://sunlightfoundation.com/policy/documents/ten-open-data-principles/>

### *Le plan*

Le jeu sérieux en Belgique francophone

<http://www.seriousgame.be/>

The Serious Games Initiative

<http://www.seriousgames.org/>

Serious Games. A 10 billion euro market in 2015, IDATE Consulting & Research, 7 juin 2010

<http://www.idate.org/fr/Research-store/>

Le Serious Game, levier du développement économique territorial ?, Observatoire des Territoires Numériques, mai 2011

[http://oten.fr/IMG/pdf/note\\_serious\\_game\\_oten2011.pdf](http://oten.fr/IMG/pdf/note_serious_game_oten2011.pdf)

Gaming Our Way to a Better Future, Woodrow Wilson International Center for Scholars, décembre 2012

[http://www.wilsoncenter.org/sites/default/files/policy%20brief\\_gaming%20our\\_way\\_to\\_a\\_better\\_future.pdf](http://www.wilsoncenter.org/sites/default/files/policy%20brief_gaming%20our_way_to_a_better_future.pdf)

Apprendre avec les jeux vidéos, Institut suisse des médias pour la formation et la culture, décembre 2013

[http://guides.educa.ch/sites/default/files/educa.guide\\_gamebasedlearning\\_fr\\_0.pdf](http://guides.educa.ch/sites/default/files/educa.guide_gamebasedlearning_fr_0.pdf)

Les clusters et réseaux d'entreprises à Bruxelles, Impulse.Brussels :

<http://www.abe-bao.be/fr/content/les-clusters-et-reseaux-dentreprises>

S-tetic - "Systèmes Transformant Education, Technologies et Informations en Connaissances", Agoria Hainaut Namur, 2003 :

<http://www.s-tetic.be>

Location, Competition, and Economic Development: Local Clusters in a Global Economy, Michael Porter, Economic Development Quarterly, n° 14, p. 16:

<http://www.sagepub.com/dicken6/Sociology%20Online%20readings/CH%202%20-%20PORTER.pdf>

### *Les mesures*

Les réunions hebdomadaires des Pirates bruxellois

<http://piratepad.be/p/brusselsfleet2014>

Construction du programme par les Pirates bruxellois

<http://arr.es/program/>

Déclaration de politique régionale 2004-2009, PS-cdH-Ecolo

<http://web.archive.org/web/20050328070404/http://www.cirb.irisnet.be/site/component/Library/fr/Documents/1093437655.66/ACCORD%20RBC%20FINAL%202004.pdf>

Déclaration de politique régionale 2009-2014, PS-cdH-Ecolo

<http://www.bruxelles.irisnet.be/files-fr/a-propos-de-la-region/competences-regionales/accord-de-gouvernement-2009-2014-rbc>

Déclaration de politique communautaire, 2004-2009, PS-cdH

<http://archive.pfwb.be/100000000073082>

Déclaration de politique communautaire, 2009-2014, PS-cdH-Ecolo

[http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/fileadmin/sites/portail/upload/portail\\_super\\_editor/Docs/declaration\\_politique\\_communautaire.pdf](http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/fileadmin/sites/portail/upload/portail_super_editor/Docs/declaration_politique_communautaire.pdf)

Memorandum associatif 2014-2019, Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, décembre 2013

<http://www.rbdh-bbrow.be/spip.php?rubrique240&lang=fr>

The Case for Copyright Reform, Christian Engström MEP & Rick Falkvinge

[EN] <http://www.copyrightreform.eu/>

[FR] <http://livres.sploing.be/sur-la-reforme-du-droit-dauteur/>

### ***La 6ème réforme de l'Etat***

Un Etat fédéral plus efficace et des entités plus autonomes, Accord institutionnel pour la 6ème réforme de l'Etat, 11 octobre 2011

[http://www.dekamer.be/kvcr/pdf\\_sections/home/FRtexte%20dirrupo.pdf](http://www.dekamer.be/kvcr/pdf_sections/home/FRtexte%20dirrupo.pdf)

Les aspects bruxellois de l'accord de réformes institutionnelles du 11 octobre 2011, J.-P. Nassaux, Courrier hebdomadaire, n° 2129-2130, CRISP, p. 35-36 et 58

<http://www.crisp.be/2012/03/les-aspects-bruxellois-de-l%20%99accord-de-r%C3%A9formes-institutionnelles-du-11-octobre-2011/>

La Commission communautaire commune (COCOM) : vers une autre dimension, J.-P. Nassaux, Les analyses du CRISP en ligne, 14 octobre 2013

[http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2013-10-14\\_J%20-P%20Nassaux%20-%20COCOM.pdf](http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2013-10-14_J%20-P%20Nassaux%20-%20COCOM.pdf)

## TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Préambule	3
Qui sommes-nous ?	3
Que voulons-nous ?	3
Historique du présent document	5
Historique des pirates	5
Un projet : ouvrir le jeu démocratique	6
La démocratie, ouverte, nécessairement	6
OUVRIR	6
L'ouverture des données	6
Le suivi des politiques	7
La pédagogie contre la démagogie	8
PARTICIPER	9
Les consultations	9
La concertation	9
La co-construction	9
COLLABORER	10
Partenariats	10
Transversalité	10
Décloisonner les politiques publiques.	10
Les valeurs Pirates	11
Le plan : Apprendre et jouer le jeu	13
L'industrie du jeu vidéo, en pleine croissance	14
Le jeu sérieux, une niche prometteuse	14
Bruxelles, capitale économique	17
Bruxelles, capitale politique	18
Le plan	19
LA PRÉPARATION	19
LA MISE EN ŒUVRE	19
LE CHANGEMENT	20
Introduction	20
Emploi	20
Logement	21
Enseignement	22
Mobilité	22
Environnement	22
Culture	23
Pouvoirs locaux & gouvernance	23
La 6ème réforme de l'Etat	24
Sources	28
Le projet	28
Le plan	28

Les mesures	28
La 6ème réforme de l'Etat	29
Table des matières	30